



Je suis Aide à domicile Ce que je dois mettre au point avec mon employeur Dans le CONTEXTE DE PANDEMIE CORONAVIRUS

Remarque préliminaire : les éléments de réponses sont faits en l'état des connaissances actuelles soit le 24/03/2020 sur coronavirus, COVID-19.

La transmission de ce virus se fait par l'exposition aux gouttelettes émises lors d'une toux.

Les interventions à domicile doivent être limitées à l'aide pour les personnes isolées ou dépendantes.

1/ Echanger avec votre employeur pour mettre en place des mesures organisationnelles : la priorité est de rester chez soi

- Limiter le nombre de déplacements, le nombre de domiciles
- N'intervenir que sur des impératifs d'aide aux personnes isolées et dépendantes
- Limiter le nombre de salariés impliqués
- Conseiller aux salariés présentant une pathologie relevant de l'ALD de consulter le site ameli.fr pour demander en fonction de la pathologie un arrêt de travail (courrier également en PJ).

2/ Analyser le risque **avant de se rendre à domicile**

- En se renseignant par appel pour savoir si la personne a eu des symptômes depuis votre dernier passage. Si oui ne vous déplacez pas. Si la personne ne l'a pas déjà fait, contacter un médecin ou une infirmière le plus proche du domicile ou le numéro vert et contacter votre employeur.
- Si la personne est difficilement joignable ou ne réponds pas, à l'arrivée au domicile, interroger la personne sans vous approcher.
- De la même façon, avant de partir de chez vous, évaluer votre état de santé :
Si un des symptômes est présent, appeler votre médecin, le service de soins le plus proche ;
Suivez ses consignes
Prévenez votre employeur
Ne vous déplacez pas
Restez chez vous.
- Si des courses sont nécessaires, faites-les avant de vous rendre au domicile.
Les courses doivent être des courses de premières nécessité et effectuées dans les commerces autorisés.
Le salarié devra être muni d'un document attestant de son identité et de l'attestation de déplacement dérogatoire, ainsi que du justificatif de déplacement professionnel dûment rempli.



3/ Moyens de prévention de l'intervention

- A l'arrivée au domicile, refaite un point sur l'état de santé, sans vous approcher
- Ne serrer pas la main pour dire bonjour
- Respecter pendant toute la durée de l'intervention un mètre de la personne au minimum
- **Porter un masque** lors du contact nécessaire pour les soins, les levers, la toilette, l'aide au repas dans sa fabrication ou sa délivrance. Le port de masques à titre préventif pour les aidants salariés va, dans certains cas, devenir possible (arrêté du 16 mars). Pour les intervenants relevant de services prestataires, c'est le service qui les mettra à disposition de ses salariés.
- **Laver vous les mains avant et après tout contact**, avec de l'eau savonneuse ou utiliser les gels hydro alcooliques, même si vous avez utilisé des gants pendant le soin. S'il y a une aide au repas, attendez d'avoir fini la vaisselle avant de retirer les gants, utiliser le lave-vaisselle.
- **Mettre une blouse à usage unique jetable ou propre** à chaque domicile.
Cette blouse doit avoir des manches longues et couvrir les jambes au maximum.
Cette blouse doit pouvoir être mise dans un sac, sans être secouée, et lavée tous les soirs en machine sur un programme de 60° d'une durée d'une demi-heure.
- Pour le nettoyage des surfaces, utiliser des lingettes imprégnées de produits de nettoyage habituels. L'eau de javel peut être utilisée mais attention de respecter une dilution adaptée (l'eau de javel est un irritant respiratoire ET ne doit pas être mélangée avec d'autres produits quels qu'ils soient) et rincer à l'eau ensuite.
- Eviter de passer l'aspirateur. Utiliser des balais avec MOP imprégnés des produits d'entretien habituels.
- Réaliser uniquement les travaux indispensables à la vie quotidienne.

Au départ du domicile, utiliser les gels hydro alcooliques ou laver vous les mains sans toucher d'autres surfaces après.

- **Récolter toutes les protections à usage unique dans une poubelle dédiée.**
- Vous ne risquez rien avec les animaux.

POUR TOUS :

Appliquer les gestes barrières et travailler uniquement pour des impératifs

➤ **LA PRIORITE EST DE RESTER CHEZ SOI.**

DOCTEUR POASEVARA
MEDECIN DU TRAVAIL
EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
STPF

